

Conditions Définitives en date du 1 décembre 2017



Par et pour
les collectivités

AGENCE FRANCE LOCALE

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 3.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

SOUCHE No : 6

TRANCHE No : 2

**Emission de 250.000.000 d'euros de Titres
portant intérêt au taux de 0,5% l'an et venant à échéance le 20 juin 2024**

**assimilables et formant une seule et unique souche avec les titres existants d'un montant nominal total
de 500.000.000 d'euros émis le 17 mai 2017 portant intérêt au taux de 0,5% l'an et venant à échéance
le 20 juin 2024**

Prix d'Emission : 101,345% (majoré des intérêts courus sur une période de 168 jours)

Chefs de File

BNP Paribas

Citigroup

et

Commerzbank

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé sur la base du fait que toute offre de Titres faite dans tout Etat membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant un **Etat Membre Concerné**) le sera en vertu d'une dispense de publication d'un Prospectus de Base pour les offres de Titres, conformément à la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre de Titres pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre. Ni l'Emetteur, ni aucun Garant, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée.

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres de créance décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 21 avril 2017 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°17-170 en date du 21 avril 2017) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 3.000.000.000 d'euros et le supplément au prospectus de base en date du 4 octobre 2017 (visé par l'AMF sous le n° 17-530 en date du 4 octobre 2017) qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, les Garants et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Agence France Locale
2. **Garants :** Agence France Locale - Société Territoriale
Plafond Individuel de la Garantie ST : 262.500.000€

La liste des Membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit d'une durée initiale supérieure à 364 jours à la date des Conditions Définitives est disponible sur www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL_Montant_garantie_membres.pdf.

3.	(a)	Souche :	6
	(b)	Tranche :	2
			Les Titres seront assimilables à la Date d'Emission aux titres existants émis par l'Emetteur le 17 mai 2017 d'un montant nominal total de 500.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,5% l'an et venant à échéance le 20 juin 2024 (les Titres Existants) et formeront ensemble une Souche unique.
4.		Devise(s) Prévue(s) :	Euro (€)
5.		Montant Nominal Total :	
	(a)	Souche :	750.000.000 €
	(b)	Tranche :	250.000.000 €
6.		Prix d'émission :	101,345% du Montant Nominal Total de la Tranche majoré des intérêts courus d'un montant total de 575.342,47 € correspondant aux intérêts courus sur une période de 168 jours depuis le 20 juin 2017 (inclus) jusqu'au 5 décembre 2017 (exclu).
7.		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
8.	(a)	Date d'Emission :	5 décembre 2017
	(b)	Date de Début de Période d'Intérêts :	20 juin 2017
9.		Date d'Échéance :	20 juin 2024
10.		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,5% (autres détails indiqués ci-dessous)
11.		Base de remboursement :	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
12.		Changement de Base d'Intérêt :	Sans Objet
13.		Options de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :	Sans Objet
14.	(a)	Rang de créance des Titres :	Senior
	(b)	Dates d'autorisations de l'émission des Titres :	Décision du Directoire de l'Emetteur en date du 28 novembre 2017
15.		Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 0,5% par an payable annuellement à échéance à terme échu
 - (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 20 juin de chaque année à compter du 20 juin 2018
 - (c) Montant de Coupon Fixe : 500 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, sous réserve du Montant de Coupon Brisé ci-dessous
 - (d) Montant de Coupon Brisé : Sans Objet
 - (e) Méthode de Décompte des Jours (Article 5.1) : Exact/Exact-ICMA
 - (f) Date(s) de Détermination du Coupon (Article 5.1) : 20 juin de chaque année.
17. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans Objet
20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6.6), pour illégalité (Article 6.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) : Conformément aux Modalités
 - (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6.6) : Oui

- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7.2(b)) : Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans Objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans Objet
25. **Place(s) Financière(s) (Article 7.7) :** Sans Objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans Objet.
27. **Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans Objet
28. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans Objet
29. **Masse (Article 11) :** Masse Contractuelle est applicable.
- Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- DIIS GROUP
12 rue Vivienne
75002 Paris
France
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 euros par an au titre de ses fonctions.
30. **Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires de telle que prévue à l'Article 1.1(a) :** Applicable
31. **Possibilité de conserver les Titres conformément à l'Article L. 213-1-A du Code monétaire et financier :** Applicable
32. **Conversion en euros :** Sans Objet


RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : **YVES MILLARDET**

Dûment autorisé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Millardet', written over a horizontal line.

Yves MILLARDET
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

AGENCE FRANCE LOCALE

SA à Conseil de Surveillance et Directoire

N° 799 379 649 RCS LYON

Siège social : TOUR OXYGENE

10/12 Bd Vivier Merle - 69393 LYON CEDEX 03

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 5 décembre 2017 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- Les Titres Existants sont déjà admis aux négociations sur Euronext Paris depuis le 17 mai 2017.
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans Objet.
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 10.300 € (y compris les frais de l'AMF)

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

- Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's. Il est prévu que les Titres fassent l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.
- Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou le Garant, et pourraient leur fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 0,292% par an.
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : BNP Paribas
Citigroup Global Markets Limited
Commerzbank Aktiengesellschaft

(a) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : BNP Paribas

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Sans Objet

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

Offre non exemptée : Sans Objet.

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013256534

(b) Code commun : 161419257

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

ANNEXE – DONNEES RELATIVES AUX GARANTIES MEMBRES A LA DATE DE L'EMISSION

Conformément au descriptif de la Garantie Membre qui figure dans le Prospectus de Base, ces données sont susceptibles d'évoluer rapidement. L'Emetteur invite les Titulaires à se reporter sur son site Internet (www.agence-france-locale.fr) pour apprécier les données relatives aux Garanties Membres à toute date postérieure à celles des présentes Conditions Définitives.

La liste des Collectivités Membres (et des collectivités en cours d'acquisition de statut de Collectivités Membres) et la quote-part de chacun dans les Garanties Membres au 30 novembre 2017 sont reproduites ci-dessous.

Liste des Collectivités Membres et quote-part dans la Garantie Membre

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du Montant Total de la Garantie
Collectivité d'outre-mer de Polynésie Française	10,000,000.00	0.83%
Collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon	9,562,500.00	0.79%
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole	11,562,500.00	0.96%
Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys	3,650,000.00	0.30%
Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges	20,606,250.03	1.71%
Communauté d'Agglomération d'Epinal	-	0.00%
Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau - Sète Agglopolè Méditerranée	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Grand Besançon	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	7,188,390.45	0.60%
Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Morlaix Agglomération	5,666,666.70	0.47%
Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	9,750,000.00	0.81%
Communauté d'Agglomération Val de Fensch Agglomération	7,108,156.77	0.59%
Communauté d'Agglomération Val Parisis	3,000,000.00	0.25%
Communauté d'Agglomération Valencienne Métropole	-	0.00%
Communauté de Communes Adour et Madiran	-	0.00%
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	670,600.00	0.06%
Communauté de Communes Bassin de Pompey	-	0.00%
Communauté de Communes Coteaux du Girou	475,000.00	0.04%
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	-	0.00%
Communauté de Communes de la Vallée du Garon	2,823,908.50	0.23%
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise	1,237,708.14	0.10%
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	1,816,666.68	0.15%
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	2,281,250.00	0.19%

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	456,250.00	0.04%
Communauté de Communes du Roumois Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Val de Drôme	-	0.00%
Communauté de Communes du Warndt	2,621,524.92	0.22%
Communauté de Communes Moselle et Madon	2,962,500.00	0.25%
Communauté de Communes Pays de Conches	-	0.00%
Communauté de Communes Pays Mornantais	-	0.00%
Communauté de Communes Pévèle Carembault	-	0.00%
Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret	-	0.00%
Communauté de Communes Pont du Gard	1,350,000.00	0.11%
Communauté de Communes Région de Guebwiller	-	0.00%
Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	59,796.77	0.06%
Communauté de Communes Sundgau	-	0.00%
Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole	2,850,000.00	0.24%
Communauté Urbaine d'Alençon	-	0.00%
Communauté Urbaine d'Arras	4,984,194.83	0.41%
Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	19,013,418.92	1.58%
Communauté Urbaine Le Creusot Montceau	2,800,000.00	0.23%
Commune d'Alençon	5,623,262.96	0.47%
Commune d'Amiens	3,000,000.00	0.25%
Commune d'Ancenis	2,562,500.00	0.21%
Commune d'Anthelupt	370,000.00	0.03%
Commune d'Anzin	866,999.98	0.07%
Commune d'Attiches	490,000.00	0.04%
Commune d'Aubrives	641,666.65	0.05%
Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes	-	0.00%
Commune d'Aussonne	641,666.65	0.05%
Commune de Bagnères-de-Luchon	729,653.92	0.06%
Commune de Balaruc-les-Bains	1,530,000.00	0.13%
Commune de Bathelémont	30,000.00	0.00%
Commune de Beaucouzé	-	0.00%
Commune de Bergerac	-	0.00%
Commune de Bernay-Vilbert	94,187.50	0.01%
Commune de Bernécourt	-	0.00%
Commune de Bessancourt	491,666.67	0.04%
Commune de Beynac-et-Cazenac	1,912,500.00	0.16%
Commune de Bézange-la-Grande	-	0.00%
Commune de Biscarrosse	-	0.00%
Commune de Boën-sur-Lignon	350,000.00	0.03%
Commune de Bonviller	270,000.00	0.02%
Commune de Bordeaux	10,000,000.00	0.83%
Commune de Bourg-Argental	642,754.80	0.05%
Commune de Bourgoin-Jallieu	2,800,000.00	0.23%
Commune de Bourg-Saint-Andéol	-	0.00%
Commune de Brest	1,833,333.35	0.15%

Commune de Brunoy	-	0.00%
Commune de Bry-sur-Marne	653,250.00	0.05%
Commune de Bures	27,000.00	0.00%
Commune de Cherbourg-en-Cotentin	-	0.00%
Commune de Chirols	170,250.00	0.01%
Commune de Clermont-Ferrand	2,767,500.00	0.23%
Commune de Clichy-sous-Bois	-	0.00%
Commune de Collonges-lès-Premières	375,059.07	0.03%
Commune de Combloux	1,235,787.62	0.10%
Commune de Comps	300,000.00	0.02%
Commune de Conches-en-Ouche	-	0.00%
Commune de Condom	-	0.00%
Commune de Cressy-sur-Somme	217,803.16	0.02%
Commune de Créteil	3,342,083.35	0.28%
Commune de Crion	178,000.00	0.01%
Commune de Croix	-	0.00%
Commune de Cysoing	1,727,045.40	0.14%
Commune de Domérat	1,282,622.00	0.11%
Commune de Flainval	-	0.00%
Commune de Flourens	866,666.64	0.07%
Commune de Genech	-	0.00%
Commune de Gennevilliers	6,879,218.00	0.57%
Commune de Giberville	-	0.00%
Commune de Gidy	-	0.00%
Commune de Gonesse	4,660,041.69	0.39%
Commune de Gonfaron	475,450.00	0.04%
Commune de Grandvilliers	237,499.99	0.02%
Commune de Grenoble	23,087,618.96	1.92%
Commune de Grosbois-en-Montagne	110,429.75	0.01%
Commune de Guéthary	1,143,593.47	0.09%
Commune de Huanne-Montmartin	-	0.00%
Commune de Huningue	-	0.00%
Commune de Izier	300,000.00	0.02%
Commune de Juvrecourt	-	0.00%
Commune de La Feuillie	-	0.00%
Commune de La Motte-Servolet	-	0.00%
Commune de La Mulatière	360,000.00	0.03%
Commune de Lannion	3,502,366.67	0.29%
Commune de Le Bouscat	900,000.04	0.07%
Commune de Le Ferré	190,000.01	0.02%
Commune de Le Thuit de l'Oison	-	0.00%
Commune de Les Sorinières	475,000.01	0.04%
Commune de Les Voivres	190,000.01	0.02%
Commune de Lesneven	570,000.00	0.05%
Commune de Livry-Gargan	-	0.00%

Commune de Loireauxence	-	0.00%
Commune de Longvic	899,999.98	0.07%
Commune de Lons-le-Saunier	-	0.00%
Commune de Mâcon	13,951,030.34	1.16%
Commune de Maixe	1,200,000.00	0.10%
Commune de Marcillac	200,000.00	0.02%
Commune de Marseille	54,421,052.63	4.52%
Commune de Metz	14,412,603.92	1.20%
Commune de Mison	80,000.00	0.01%
Commune de Monacia d'Aullène	-	0.00%
Commune de Mons-en-Pévèle	500,000.00	0.04%
Commune de Montigny-sur-Chiers	393,333.33	0.03%
Commune de Montreuil	5,000,000.00	0.41%
Commune de Morhange	256,250.00	0.02%
Commune de Mouacourt	35,000.00	0.00%
Commune de Nantes	18,333,333.30	1.52%
Commune de Nogent-sur-Marne	-	0.00%
Commune de Noyon	1,489,999.97	0.12%
Commune de Parroy	141,000.00	0.01%
Commune de Pau	-	0.00%
Commune de Pertuis	5,465,000.00	0.45%
Commune de Peujard	174,000.00	0.01%
Commune de Peyrignac	172,878.60	0.01%
Commune de Plailly	916,666.65	0.08%
Commune de Plouvorn	-	0.00%
Commune de Plouzané	640,000.00	0.05%
Commune de Pollestres	-	0.00%
Commune de Pomerols	2,491,666.67	0.21%
Commune de Pont d'Ain	1,004,983.31	0.08%
Commune de Pontaumur	161,369.40	0.01%
Commune de Pujo	160,000.00	0.01%
Commune de Puy-Saint-Gulmier	285,000.00	0.02%
Commune de Raimbeaucourt	-	0.00%
Commune de Rezé	-	0.00%
Commune de Richardménil	280,000.00	0.02%
Commune de Rigney	-	0.00%
Commune de Roquebrune-sur-Argens	8,561,949.78	0.71%
Commune de Roquefort-sur-Soulzon	1,261,250.00	0.10%
Commune de Roquemaure	1,444,989.77	0.12%
Commune de Roquesérière	353,333.31	0.03%
Commune de Saily-Lez-Lannoy	570,000.00	0.05%
Commune de Saint-Augustin-des-Bois	-	0.00%
Commune de Saint-Avé	-	0.00%
Commune de Saint-Brice-sous-Forêt	-	0.00%
Commune de Saint-Denis	21,709,194.66	1.80%

Commune de Sainte-Euphémie	585,000.00	0.05%
Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry	1,200,000.00	0.10%
Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	899,999.98	0.07%
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds	-	0.00%
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	-	0.00%
Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat	-	0.00%
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx	1,467,500.00	0.12%
Commune de Saint-Maurin	37,777.78	0.00%
Commune de Saint-Nazaire	16,000,000.00	1.33%
Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs	-	0.00%
Commune de Saint-Pierre-du-Bosguerard	-	0.00%
Commune de Saint-Saulve	-	0.00%
Commune de Saint-Sauveur-en-Rue	109,500.00	0.01%
Commune de Saulzoir	-	0.00%
Commune de Saumur	-	0.00%
Commune de Sionviller	85,000.00	0.01%
Commune de Tart-l'Abbaye	105,991.93	0.01%
Commune de Teilhède	38,333.33	0.00%
Commune de Thil	231,248.32	0.02%
Commune de Toulouse	-	0.00%
Commune de Valliguières	-	0.00%
Commune de Vendôme	5,058,333.31	0.42%
Commune de Vénéjan	220,000.00	0.02%
Commune de Vernon	1,933,333.34	0.16%
Commune de Vertou	-	0.00%
Commune de Villeurbanne	9,212,031.10	0.76%
Commune de Vincennes	4,324,999.98	0.36%
Commune de Virecourt	-	0.00%
Commune de Vitrac	233,333.32	0.02%
Commune de WaCommune	-	0.00%
Commune de Waziers	-	0.00%
Commune de Wittenheim	883,333.31	0.07%
Commune de Xures	-	0.00%
Commune d'Epieds	-	0.00%
Commune d'Etrembières	-	0.00%
Commune d'Evreux	-	0.00%
Commune d'Hénaménil	-	0.00%
Commune d'Oloron-Sainte-Marie	-	0.00%
Commune du Blanc-Mesnil	-	0.00%
Commune du Pont de Beauvoisin	626,147.31	0.05%
Commune d'Usson-en-Forez	760,740.00	0.06%
Département de la Meuse	9,615,131.59	0.80%
Département de la Savoie	-	0.00%
Département de l'Aisne	16,316,666.66	1.35%
Département de l'Ariège	-	0.00%

Département de l'Essonne	39,333,333.33	3.26%
Département de Saône-et-Loire	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Est Ensemble	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Amont	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Paris-Est-Marne-et-Bois	1,350,000.00	0.11%
Etablissement Public Territorial Plaine Commune	75,237,403.16	6.24%
Métropole Aix-Marseille Provence	98,195,833.30	8.15%
Métropole de Bordeaux	4,625,000.00	0.38%
Métropole de Brest	10,281,073.43	0.85%
Métropole de Lyon	85,477,548.59	7.09%
Métropole de Nantes	58,416,666.68	4.85%
Métropole de Rouen Normandie	70,333,934.64	5.84%
Métropole de Toulouse	89,166,666.64	7.40%
Métropole du Grand Nancy	59,792,929.35	4.96%
Métropole Européenne de Lille	10,600,000.00	0.88%
Métropole Européenne de Strasbourg	62,666,666.63	5.20%
Région Pays de la Loire	81,495,779.55	6.76%

Collectivités en cours d'acquisition du statut de Collectivités Membres et ayant les mêmes droits et obligations	Montant des Garanties Membres (en €)	% du Montant Total de la Garantie
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	600,000.00	0.05%
Commune d'Aubenas	-	0.00%
Commune de Bauzemont	-	0.00%
Commune de Challes-les-Eaux	4,000,000.00	0.33%
Commune de Grigny	-	0.00%
Commune de Merlimont	-	0.00%
Commune de Montfermeil	-	0.00%
Commune de Rang-du-Fliers	-	0.00%
Commune de Saint-Julien-en-Genevois	-	0.00%
Commune de Saint-Pierre-d'Entremont	-	0.00%
Commune de Thun l'Evêque	-	0.00%
Commune de Youx	70,000.00	0.01%

